

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement d'Aix-en-Provence  
04.13.31.22.19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD9 - Mise à 2x2 voies de la section du Réaltor - Cabriès - Convention de  
raccordement au réseau électrique**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux de la mise à 2x2 voies de la RD9 - section du Réaltor - sur la commune de Cabriès, il est nécessaire de raccorder au réseau électrique une pompe de relevage permettant l'évacuation des eaux de la chaussée de l'ex RD9 par le réseau d'assainissement de la 2x2 voies.

La convention proposée en annexe a pour objet de préciser les obligations des deux parties concernant les dispositions techniques et financières liées à ces travaux.

Ces travaux engendrent une incidence financière pour le Département d'un montant forfaitaire de 20 695,69 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL